

● **Les règles applicables en Côtes d'Armor pour quelques espèces :**

| Espèces | Taille minimale de capture (en cm) | Quantité maximale autorisée (en nombre de prises) | Période de pêche autorisée |
|-------------------------|------------------------------------|---|---|
| Coquilles Saint-Jacques | 11 | 30 | Du 01/10 au 14/05 |
| Ormeau | 9 | 20 | Du 01/09 au 14/06 |
| Homard | 8,7* | Un repas familial | Toute l'année |
| Araignée | 12 | 6 en apnée | Toute l'année |
| Etrille | 6,5 | Un repas familial | Toute l'année |
| Coque/ Hénon | 2,7 | 300 sauf restriction locale (Goaz Treiz/Île Grande) | Toute l'année sauf restriction locale (Goaz Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac) |
| Palourde européenne | 4 | 150 sauf restriction locale (Goaz Treiz/Île Grande) | Toute l'année sauf restriction locale (Goaz Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac) |
| Palourde japonaise | 3,5 | 150 sauf restriction locale (Goaz Treiz/Île Grande) | Toute l'année sauf restriction locale (Goaz Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac) |
| Praire | 4,3 | 100 | Toute l'année |
| Huître plate | 6 | 60 | Toute l'année |
| Huître creuse | 5 | 60 | Toute l'année |
| Lieu noir | 35* | Un repas familial | Toute l'année |
| Lieu jaune | 30* | Un repas familial | Toute l'année |
| Maquereau | 20* | Un repas familial | Toute l'année |

* espèce à marquer (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Côtes-d'Armor



Je pêche en toute sécurité

Je protège l'environnement

JE PECHE EN TOUTE SECURITE

● Je suis visible

- Je choisis des vêtements de couleur vive.

JAUNE

ROUGE

ORANGE

- Je porte des bottes afin d'éviter les coupures.
- Je prends des points de repères sur le littoral pour ne pas me perdre.
- Je prends mon téléphone portable, numéro national d'urgence



**en mer : 196 cross corsen
à terre : 112 pompiers**

● Je prépare ma sortie



- Je pars à plusieurs et préviens mon entourage de mon lieu de pêche et de l'heure prévue de mon retour.
- Je prends connaissance des conditions météorologiques sur le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com/accueil>



● J'anticipe la remontée de la mer

- Je suis vigilant sur mes capacités à rejoindre la côte notamment si je suis accompagné d'enfants ou de personnes à mobilité réduite
- Je consulte les horaires de marées sur le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-marine/horaires-marees>



JE PROTEGE L'ENVIRONNEMENT ET MA SANTE

● Je me renseigne sur les bonnes pratiques de pêche

- Je respecte les tailles minimales et les quotas de captures (cf tableau ci-après) et remets en place les animaux trop petits
- J'utilise un engin autorisé (voir l'arrêté 2013-7456 du 21/10/2013 sur le site de la préfecture) par exemple : la binette, le couteau, la griffe...
- Je replace délicatement les rochers dans leur position initiale pour préserver la biodiversité
- Je ne pêche des coquillages qu'entre le coucher et le lever du soleil
- Je ne circule ni ne stationne sur l'estran
- Je ne pêche pas de coquillages dans les herbiers de zostères

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Peche-de-loisir>



● Je me renseigne sur le qualité sanitaire de ma zone de pêche

Je prends connaissance du suivi sanitaire sur le site :



<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Cultures-marines-et-pisciculture/Classement-sanitaire>

<http://www.pecheapied-responsable.fr/>